

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. MARY Georges. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DAILLY Christophe DUCREUX Philippe. GERRIET Grégory. SUDEIX Franck jusqu'à 18 h 50. MARION Cédric.

Absents excusés : MM. AMPRINO Richard (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis). MARESCHAL Christophe (procuration à M. DUCREUX Philippe). M. Franck SUDEIX (procuration à M. Cédric MARION à partir de 18 h 50 mn). VOISIN Jean-Marc.

Secrétaire : M. BOUCHARD Laurent

1/Mise en place Wifi public à la salle des fêtes DE-01-24-11-15

Monsieur Franck SUDEIX, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée ses précédentes délibérations concernant la mise en place d'une solution WIFI public pour la salle des fêtes ; les utilisateurs de la salle du sous-sol pouvant se connecter sans souci avec leur identifiant personnel.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- BIMP COMPUTER pour un montant TTC de 2 614.80 €.

Il indique qu'il convient de prévoir le tirage et le raccordement de câbles informatiques entre la scène et la baie de brassage existante ainsi que la fourniture et la mise en place d'un kit de connexion. Le devis réalisé par l'entreprise EJE s'élève à la somme de 990.50 € TTC. Le montant total des deux devis s'élève à la somme de 3 342.50 € TTC.

- CM TELECOM RESEAUX pour un montant TTC de 4 248.00 € (câblages inclus).

Il précise que le système proposé par BIMP COMPUTER est modulable ; la DSC Box permettra de booster le Wifi qui sera limité à 25 utilisateurs et d'authentifier et filtrer les accès à internet ; l'installation s'effectue sans câblage électrique (solution PoE). Le système proposé par CM TELECOM RESEAUX nécessitait la délivrance, par le personnel de la mairie, de tickets permettant l'accès du public à internet (solution plus lourde et plus onéreuse).

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à la société BIMP la fourniture et la mise en place Wifi pour le Centre Administratif Culturel moyennant un coût 2 614.80 € TTC et à la société EJE le tirage et le raccordement de câbles informatiques entre la scène et la baie de brassage existante ainsi que la fourniture et la mise en place

d'un kit de connexion moyennant une somme de 990.50 € TTC, soit un montant global de 3 342.50 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 101 – CENTRE ADMINISTRATIF ET CULTUREL- du budget primitif 2015.

Il est précisé qu'après la mise en place du Wifi public à la salle des fêtes, il sera nécessaire de demander l'arrêt du HOTSPOT.

2/Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

DE-02-24-11-15

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet du Jura concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Les orientations du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concernent surtout l'avenir des 7 communautés de communes du Jura dont la population est inférieure aux seuils fixés par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le Conseil municipal, après délibération,

► **PREND CONNAISSANCE** du projet de SDCI du Jura et **ÉMET** à l'unanimité un avis favorable audit projet.

3/Création d'emplois d'agents recenseurs

DE-03-24-11-15

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter des agents recenseurs afin d'effectuer le prochain recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il rappelle à l'assemblée que la dotation versée à la commune est destinée à couvrir les frais de recensement. La somme allouée s'élève à 1 611 €.

Eu égard aux résultats du précédent recensement, l'INSEE préconise le recrutement de deux agents recenseurs.

Un contact a déjà été pris avec les agents recenseurs ayant effectué le recensement en 2011. Il s'agit de Mesdames CHANUSSOT Pascale et DUPREY Brigitte qui ont donné leur accord pour remplir la mission d'agent recenseur pour 2016.

Le Conseil municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, le recrutement de deux agents recenseurs et **AUTORISE** le Maire à procéder à leur nomination.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

4/Acceptation de remboursement d'assurance suite à sinistres
DE-04-24-11-15

Monsieur MARY Georges, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que l'assurance de la commune a transmis deux chèques :

- L'un d'un montant de 2 117.00 € correspondant au remboursement des dommages causés sur le radar pédagogique vandalisé le 03.08.2015 rue de Damparis.

- L'autre d'un montant de 542.94 € correspondant au remboursement des dommages causés sur la barrière de sécurité et le potelet, en face la boulangerie, lors de l'accident du 21/07/2015. En ce qui concerne ce sinistre, l'assurance devrait adresser un autre chèque correspondant à la pose du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ACCEPTE**, à l'unanimité, le remboursement de l'assurance, soit :

- une somme de 2 117.00 € correspondant aux dommages causés sur le radar pédagogique rue de Damparis.

- une somme de 542.94 € correspondant aux dommages causés sur la barrière et le potelet en face la boulangerie

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder au recouvrement de ces sommes.

5/Bal du 13 juillet 2016
DE-05-24-11-15

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjoint au Maire, Responsable de la commission Fêtes et Cérémonies, propose à l'assemblée de reconduire l'animation du bal du 13 juillet 2016 avec l'orchestre « TONIC DANSE ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier l'animation du bal du 13 juillet 2016 à l'orchestre "TONIC DANSE" moyennant un coût de 630 € pour 3 musiciens.

► **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir.

► **ACCEPTE** de prendre à sa charge la totalité des cotisations sociales se rapportant aux musiciens composant l'orchestre.

► **DIT** que les crédits nécessaires à cette manifestation seront prévus au budget primitif 2016, articles 6232 et 6451.

6/Tombola du 14 juillet 2016
DE-06-24-11-15

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjoint au Maire, Responsable de la commission Fêtes et Cérémonies, propose de reconduire la tombola du 14 juillet 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité, d'organiser, comme les années précédentes, une tombola gratuite pour les habitants de la commune à l'occasion du 14 juillet 2016.

► **DÉCIDE** à l'unanimité, de maintenir la valeur moyenne de chaque lot à 10 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016, article 6232.

7/Subvention pour le Téléthon
DE-07-24-11-15

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courriel des organisateurs du Téléthon pour les trois communes (Tavaux, Damparis, Abergement la Ronce).

Il rappelle à l'assemblée ses délibérations précédentes attribuant une subvention, pour l'organisation du téléthon, d'un montant de 500.00 €. Il propose de reconduire son versement pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DECIDE**, à l'unanimité, d'effectuer le versement d'une subvention, pour l'organisation du téléthon 2015, d'un montant de 500.00 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget primitif 2015.

8/Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association « De Fil en Aiguilles »
DE-08-24-11-15

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal, donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame CHENEVOY Bernadette, nouvelle Présidente de l'Association « De Fil en Aiguilles » sollicitant une subvention exceptionnelle de 450 € TTC destinée à l'achat d'une surjeteuse. Cette acquisition permettrait de dynamiser le fonctionnement de ce club, à l'occasion du changement de présidence.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Association « De Fil en Aiguilles » destinée à l'achat d'une surjeteuse.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 du budget primitif 2015.

9/Remboursement des frais de déplacement et de restauration pour la consultation du cabinet d'avocats à SCHILTIGHEIM le 18 novembre 2015
DE-09-24-11-15

Monsieur Jean-Louis BOUCHARD s'étant retiré,

Monsieur MARY Georges, Adjoint, rappelle à l'assemblée sa délibération n° DE-18-08-01-15 autorisant le Maire à solliciter Maître GILLIG pour conseiller et défendre la commune concernant le litige et l'éventuelle assignation en justice pour la deuxième demande de permis de construire déposée par Monsieur BERNARD Eric pour la réhabilitation de la maison d'habitation et la création de trois chambres. Il propose à l'assemblée de procéder au remboursement des frais de déplacement et de restauration des élus et des agents, ayant participé à la consultation du cabinet d'avocats à SCHILTIGHEIM le 18 novembre 2015. Le montant total des frais s'élève à 27.20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au remboursement des frais de déplacements et de restauration lors du voyage effectué à SCHILTIGHEIM auprès du Cabinet d'avocats. Le remboursement interviendra sur présentation des pièces justificatives.

► **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif, article 6251.

10/ Toiture centre administratif et culturel
DE-10-24-11-15

Monsieur le Maire indique que les travaux effectués par l'entreprise ARMAND MAURICE ont permis de réaliser un diagnostic de l'ensemble de la toiture du Centre Administratif et Culturel. Les arêtières et faîtières sont en très mauvais état (toit principal + lucarnes) : des morceaux de scellements chutent régulièrement. L'entreprise PUGET s'est déplacée avec une nacelle afin de constater l'état de la toiture. Les photos prises depuis la nacelle permettent de constater l'état de vétusté des arêtières et des faîtières.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- l'entreprise ARMAND MAURICE pour un montant de 7 625.88 € TTC (devis qui ne traite pas la totalité de la toiture avec les 15 lucarnes)
- l'entreprise PUGET pour un montant TTC de 22 504.66 € TTC (devis qui traite les 15 lucarnes, les faîtières du toit, le tout avec un mortier de toiture souple)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise PUGET les travaux concernant la toiture du Centre Administratif et Culturel moyennant un coût TTC 22 504.56 €.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'article 61522 du budget primitif 2015.

11/ Curage des regards et des avaloirs
DE-11-24-11-15

Monsieur Georges MARY, Adjoint, Responsable de la Commission VOIRIE RESEAUX DIVERS, donne lecture de trois devis relatifs au curage des avaloirs, à savoir :

- SA WAWRZYNIAK Michel pour 8.75 € TTC l'unité
- SARP CENTRE EST pour 9.78 € TTC l'unité
- SRA SAVAC pour 11.88 € TTC l'unité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **CONFIE**, par 13 voix **POUR** et une **abstention (Christophe DAILLY)** les travaux de curage des regards grilles et avaloirs à la SA WAWRZYNIAK Michel, à raison de 8.75 € TTC par regard grille ou regard avaloir.

► **PRECISE** qu'une copie des documents relatifs au traitement des produits en décharge agréée sera jointe à la facture adressée à la mairie d'ABERGEMENT LA RONCE.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 61523 du budget primitif 2015.

12/ Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau
DE-12-24-11-15

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

► **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014.

13/Examen du projet de schéma de mutualisation
DE-13-24-11-15

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres ; ce schéma devant être adopté avant le 31/12/2015. Ce schéma de mutualisation a pour objet de proposer et de présenter les grandes orientations du territoire en matière de mutualisation des services.

Un projet de schéma a été élaboré en associant l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération du Grand Dole. Il se présente sous forme d'un document qui a été transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il dresse un état des lieux du territoire, détaille la méthodologie mise en œuvre pour l'élaborer et définit les actions de mutualisation à engager à partir de 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation.

14/ Désignation d'un référent pour le groupe de travail relatif à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

DE-14-24-11-15

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 28 juillet dernier validant à l'unanimité, la prise de compétence, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Il indique qu'il est nécessaire de désigner un élu référent du PLUi.

Le Conseil Municipal,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de désigner Monsieur Jean-Louis BOUCHARD, Maire, référent PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour la commune d'ABERGEMENT LA RONCE.

Monsieur Jean-Louis BOUCHARD accepte cette mission.

15/Adhésion de la commune au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM de Tavaux, Damparis et Foucherans)

DE-15-24-11-15

Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée le 17 novembre 2015 avec les responsables du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Tavaux – Damparis- Foucherans.

Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il permet également aux parents de prendre conscience de leur rôle d'employeur avec les conseils apportés en matière de mise en place des contrats de travail. Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Tavaux a été créé en 1999 avec la Mutualité Française du Jura et la ville de Tavaux. Puis les communes de Damparis et Foucherans l'ont rejoint.

Une convention liant les communes doit être établie. Elle définit notamment le partage des frais de fonctionnement.

Le financement est assuré pour partie (environ 70 %) par la CAF ; les 30 % restant étant à la charge des communes adhérentes.

Actuellement, la commune d'ABERGEMENT LA RONCE compte 8 assistantes maternelles donc 5 fréquentent ou ont fréquenté le RAM de Tavaux, Damparis, Foucherans. 7 familles ont déjà contacté le RAM.

Le Maire propose l'adhésion de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE au Relais d'Assistants Maternelles de Tavaux – Damparis – Foucherans à compter du 01.01.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ADOPTE**, à l'unanimité, le principe d'adhésion de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE au Relais d'Assistants Maternelles de Tavaux – Damparis – Foucherans à compter du 1^{er} janvier 2016.

► **DÉCIDE** de participer aux frais de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles de Tavaux-Damparis-Foucherans à hauteur d'un plafond maximum annuel de 680 €.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

► **DIT** que les crédits nécessaires à ce financement seront prévus au budget primitif de chaque exercice.

**16/Commune d'ABERGEMENT LA RONCE/Association Côté Cour, Scène conventionnée Jeune Public de Franche Comté et la Ligue de l'Enseignement en Franche Comté pour la programmation de spectacles vivants jeune public
DE-16-24-11-15**

Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée ses précédentes délibérations acceptant le principe de financement du réseau Côté Cour qui propose des spectacles aux élèves jurassiens. Il donne lecture de la convention qui sera tripartite (Association Côté Cour, Ligue de l'enseignement de Franche-Comté, Commune d'Abergement la Ronce) avec un financement inchangé, à savoir 9 € par place disponible. L'aide financière s'élève pour l'année civile 2016 à 963.00 €. Cete somme correspond à la participation individuelle de 9 € pour 107 places de spectacle mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016, article 6574.

17/QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture de la lettre de remerciements de l'association Le Resto Chats pour la subvention allouée
- Lecture d'une lettre de Nicolas GRAPPE concernant sa démission de membre du Conseil Municipal
- Questions de Jean-Marc VOISIN : à reporter à la prochaine séance en l'absence de Jean-Marc
- Rappel de M. le Maire : les réunions de bureau préparatoires à la réunion du Conseil Municipal sont ouvertes à tous les conseillers municipaux ; les dates étant mentionnées dans la convocation.

- Remerciements de la part de l'APUS pour la mise à disposition de la salle des fêtes et l'accueil lors de l'exposition photos du 14 novembre 2015.

Prochaine réunion le 17/12/2015 à 18 h 30.

Séance levée à 20 h 00.

Les membres du Conseil Municipal,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire



Jean-Louis BOUCHARD

